



Sortie d'immobilisation et rachat matériel

Par **dlb31000**, le **28/11/2023** à **17:47**

Bonjour, je suis gérant d'une EIRL à l'IS depuis 3 ans, pour de nombreuses raisons je n'ai pas pris de comptable (je regrette amèrement cette décision, mais je dois faire avec pour la fin).

Je souhaite dissoudre l'entreprise avec un bilan de clôture au 31/12/23.

Je me retrouve dans une situation complexe où je suis exclu de mon local par la mairie et je me retrouve avec beaucoup de matériel de mon atelier sur les bras qui sont en cours d'immobilisation avec entre autres machines à pneus, fourgon, remorque etc ... Vu l'urgence de la situation je n'aurais pas le temps de les revendre par l'entreprise, je voudrais donc connaître quelles sont les possibilités concernant ces immobilisations. À savoir que aucune n'est totalement amortie à ce jour.

Est-il possible que je fasse un rachat personnel à l'entreprise ? Si c'est le cas dois-je éditer une facture à mon nom propre ? Quel montant de rachat dois-je respecter ?

Comment procéder pour les immobilisations qui partent au rébus ? Et il est nécessaire d'avoir des justificatifs, si oui lesquels ?

Est-il possible de faire don de ce matériel immobilisé ? (mon logiciel de comptabilité me propose cette possibilité) ? Là encore est-il nécessaire d'avoir des justificatifs et si oui lesquels ?

Merci pour votre retour et pour votre temps.

Par **Visiteur**, le **29/11/2023** à **13:42**

BONJOUR,

Faites-vous guider par un expert-comptable.